

## Appel à projets

### «Accueil de groupes d'amis et rassemblements familiaux (cousinades) en Bourgogne

Le conseil régional souhaite développer le tourisme de proximité pour favoriser le départ des Bourguignons dans leur région, leur permettre d'en découvrir toutes les richesses et d'en devenir les ambassadeurs auprès des visiteurs qu'ils reçoivent. A cette fin, il a lancé deux appels à projets en 2014, dont un dédié à l'accueil de groupes d'amis et rassemblements familiaux (cousinades) sur le territoire bourguignon.

L'éclatement de la famille et la réduction du temps de travail favorise des séjours plus courts mais plus fréquents. Les réunions festives et séjours de groupes, en famille ou entre amis, constituent des créneaux prometteurs et cette tendance s'accroît. La situation géographique de la Bourgogne, entre deux régions denses, se prête idéalement au développement de cette offre. Par ailleurs, dans le cadre de la consultation régionale réalisée auprès des acteurs du tourisme de Bourgogne en mars 2014, l'action «Faciliter l'accueil de groupes» est arrivée au premier plan des actions prioritaires à mener pour développer le tourisme de proximité.

En conséquence, l'objectif de cet appel à projets est de développer en Bourgogne des lieux favorisant les rassemblements familiaux et/ou festifs (cousinades, célébrations...), l'accueil de groupes d'amis, de sportifs, de fraternelles... en offrant la possibilité de dormir, se restaurer et s'amuser pour des groupes d'au minimum 20 personnes.

Le 16 mars dernier, l'assemblée régionale a retenu 30 projets sur les 42 dossiers reçus, parmi lesquels 15 ont reçu un avis favorable et 15 un avis favorable sous réserve d'éléments complémentaires.

Les projets retenus concernent des types de structures très variés : château, gîte rural ou communal, MFR, camping, base de loisirs, ancienne maison de retraite, abbaye, grotte....

Les investissements réalisés porteront sur des projets de création, aménagement, rénovation ou extension de structures d'hébergement, de réception et/ou de restauration de type traditionnel ou plus insolites, ainsi que sur des projets d'équipements et matériels de loisirs et d'animation.

Les projets retenus pourront bénéficier d'une aide financière d'un taux maximum de 20 % de l'assiette éligible des dépenses d'investissement, dans la limite d'un plafond de 150 000 € d'aide régionale. A titre dérogatoire, pour les petits projets ne comportant que des dépenses de matériel ou d'équipement ce taux peut être porté à 40 % maximum.

Ci-dessous quelques exemples de projets retenus :

#### En Côte d'Or :

Association Arcade pour le site du Château de Sainte Colombe-en-Auxois (centre culturel dédié au design et aux métiers de l'art et gîte d'étape) :

Projet d'adaptation du gîte d'étape du château pour répondre à la demande de la clientèle ciblée (création de deux chambres supplémentaires et transformation d'un dortoir en salle d'animation pour les groupes).



Crédit photo : Arcade

#### Dans l'Yonne :

SARL La Grotte de Champ Retard pour le site d'activités de loisirs et d'événements de la Grotte de Champ Retard (ancienne carrière de pierre blanche à Coutarnoux) :

Projet de création d'hébergements, espace restauration et réception, matériel d'animation...



Crédit photo : Grotte de Champ Retard

#### En Saône et Loire :

SARL Nov'Actions pour le site de Diverti'Parc (à Toulon-sur-Arroux) :

Projet d'extension du parc : hébergements supplémentaires, salles d'animation/restauration, équipements de loisirs.